

ANIMATION DU VOLET EDUCATIF DU CONTRAT DE VILLE

Synthèse de la journée régionale du mercredi 19 octobre 2016



AVANT-PROPOS.....	3
POLITIQUE DE LA VILLE ET EDUCATION PRIORITAIRE : QUELLES ARTICULATIONS POUR LA TERRITORIALISATION DE L’ACTION EDUCATIVE ? . 4	
REUSSITE EDUCATIVE ET REUSSITE SCOLAIRE : « CE QUI SE PASSE DANS LA CLASSE ET CE QUI SE PASSE A L’EXTERIEUR. »	7
VOLET EDUCATIF DU CONTRAT DE VILLE ET EDUCATION PRIORITAIRE : AGIR SUR LE TERRITOIRE ET SUR L’INDIVIDU	7
LE PRE : QUELLE EVALUATION ?	8
L’ANIMATION DU VOLET EDUCATIF DES CONTRATS DE VILLE : QUELS ENJEUX ET REALITE DE TERRAIN EN MATIERE DE PARTENARIAT ?	10
PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS ENJEUX ?.....	10
PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS FACTEURS DE REUSSITE ?	11
PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS RETOURS DU TERRAIN ?.....	12
CONCLUSION	14
EXPERIENCES LOCALES.....	15
ANNEXES.....	20

Cela ne date pas d'aujourd'hui...

L'incitation à l'éducation partagée ne date pas d'aujourd'hui, dans les années 90 déjà, l'idée de mobiliser une « communauté éducative » regroupant des acteurs travaillant à la même cause, contre l'échec scolaire, a fait son apparition. Aujourd'hui inscrite dans le pilier cohésion sociale des contrats de ville signés en 2015, l'éducation représente un enjeu majeur de l'avenir des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Retrouvailles...

De 2002 à 2009, l'IREV avait mené un travail d'accompagnement des acteurs de l'éducation et nourri des échanges avec les partenaires de l'Education Nationale. L'organisation et l'animation de cette journée en partenariat avec le CGET a été l'occasion de renouer avec cette thématique : des retrouvailles confortées par une actualité législative et réglementaire. En effet, la réforme de l'éducation prioritaire et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 portant une vision étendue au droit commun, ont replacé les enjeux éducatifs au cœur des projets. L'éducation, rattachée au pilier cohésion sociale, représente ainsi une thématique forte des contrats de ville et fait l'objet, au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, d'une méthodologie territoriale mobilisant le recours au droit commun à travers l'Education Nationale et les Projets Educatifs de Territoire (PEDT) et aux crédits spécifiques au titre du contrat de ville et en particulier de la réussite éducative.

Cette journée a été l'occasion de mettre en perspective les intentions institutionnelles et les retours des acteurs de terrain pour « avancer » sur la question de l'animation du volet éducatif du contrat de ville en lien avec l'éducation prioritaire.

Expérimenter pour contrer des problématiques récurrentes

La diffusion et la complexification des formes de précarité dans les territoires et plus particulièrement en Hauts-de-France (dont les habitants en 2012 selon l'INSEE ont le niveau de vie, en termes de revenu, le plus faible de France métropolitaine) met au cœur du volet des contrats de ville des enjeux partagés par beaucoup en matière d'éducation : notamment concernant le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, la constitution d'un réseau d'acteurs ou encore la mixité sociale.

Les témoignages et exposés qui ont rythmé cette journée, émanant du monde de l'Education Nationale, de la recherche, associatif ou de la Politique de la ville ont explicité à quel point la Politique de la ville est un laboratoire d'expérimentation qui doit avoir les moyens d'interpeller le droit commun. La Politique de la ville interroge également la façon dont chacun travaille ou se met en action au profit de la réussite éducative des jeunes. En effet, favoriser la réussite éducative dans les quartiers prioritaires est une façon de lutter contre les inégalités sociales mais également les écarts au sein des territoires.

INTERVENANTS DE LA JOURNEE :

Richard BOSSIS, co-chef de projet PERSEVAL, IA-IPR de lettres ; **Bruno CLAVAL**, IA, Directeur Académique Adjoint de l'Education Nationale du Nord, correspondant départemental éducation prioritaire, Correspondant académique « Grande pauvreté et réussite scolaire » ; **Véronique CORMONT**, Directrice du centre social Mosaïque à Lille ; **Pierre CORNETTE**, Directeur du GIP Réussite éducative de Valenciennes Métropole ; **Jacques-Bertrand DE REBOUL**, Sous-directeur de la sous-direction de la cohésion et du développement social, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires ; **Cathy DUCROCQ**, Directrice de l'École de la Deuxième chance (E2C)- Grand Hainaut ; **Dominique DUROT**, Principale du collège de Moulins à Lille ; **Stéphane KUS**, Chargé d'études, Institut français de l'Education, Ecole Normale Supérieure de Lyon ; **Isabelle MAREZ**, Conseillère Thématique Animation de la Vie Sociale, CAF du Pas-de-Calais ; **Cédric MEURISSE**, IEN, mission départementale politique de la ville ; **Aurore MILLE**, Chargée de mission CUCS, Communauté d'agglomération de Saint-Omer ; **Sylvie MONIN**, Inspectrice de l'Education Nationale, Conseillère départementale école maternelle ; **Stéphanie MOREL**, Directrice de l'agence de conseil et d'évaluation Le SocialLab ; **Morgane PETIT**, Directrice de l'IREV ; **Françoise PETREAULT**, Sous-directrice à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Ministère de l'Education nationale ; **Sreng TRUONG**, ATD Quart Monde France, projet de promotion familiale sociale et culturelle Lille Fives.

POLITIQUE DE LA VILLE ET EDUCATION PRIORITAIRE : QUELLES ARTICULATIONS POUR LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION EDUCATIVE ?

La place de l'éducation dans la Politique de la ville ne pouvant être dissociée de l'éducation prioritaire, l'animation du volet éducatif du contrat de ville repose avant tout sur le PRE dont il est le dispositif central. Si la mise en œuvre du dispositif a supposé, lors de sa création, un changement de regard par rapport aux modalités classiques d'action du droit commun trop souvent axées sur le traitement d'un champ de difficulté, l'animation du volet éducatif du contrat de ville doit permettre aujourd'hui de fédérer tous les partenaires en une véritable alliance éducative. Celle-ci ne saurait être à la hauteur des ambitions légales sans concertation ni adaptation aux contextes territoriaux que peuvent représenter les projets éducatifs locaux.

POLITIQUE D'EDUCATION PRIORITAIRE, VOLET EDUCATIF DU CONTRAT DE VILLE ET PROJETS EDUCATIFS : UN PAYSAGE EDUCATIF COMPLEXE

Education et territoire : une histoire pas tout à fait récente

Le lien entre éducation, territoire et question sociale fait son apparition dans les années 70 et 80 où considérer la donnée territoriale comme un objectif d'efficacité de la politique publique devient un principe d'action. La proximité (intervenir au local) et la transversalité sont alors envisagées comme des vecteurs d'efficacité dans la résolution des questions sociales. C'est dans ce contexte qu'apparaît l'éducation prioritaire, la création des premières ZEP datant de la fin des années 70.

A compter des années 80, la rhétorique en cours fait mention d'*éducation partagée*, d'*alliance éducative* ou encore de *communauté éducative*. Une évolution sémantique adjointe à une prise de conscience collective de l'échec scolaire qui témoigne, dès cette période, de la volonté que le territoire et l'ensemble des acteurs éducatifs (y compris les parents) et non uniquement scolaires se mobilisent autour d'une même cause : la lutte contre les difficultés sociales et scolaires des enfants. Les textes récents font référence à des *alliances éducatives* dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire et à une *chaîne éducative* renforcée dans les quartiers.

De 2012 à 2014, la réforme de la Politique de la ville, concomitante de la refondation de l'éducation prioritaire a incité à développer et à renforcer la coopération entre les différents acteurs éducatifs travaillant au sein de territoires aux géographies convergentes. Dès lors, la coopération entre les partenaires implique de développer une culture partagée entre les services Politique de la ville et ceux de l'Éducation Nationale. Dans le contexte de signature des contrats de ville, les diagnostics produits constituent ainsi des bases de travail et de réflexion concrètes ; la phase de mise en œuvre opérationnelle, quant à elle, est un moment propice à la rencontre des acteurs et à une démarche partenariale de proximité.

Cette mobilisation élargie se traduit à compter des années 90 par un paysage éducatif qui se complexifie.

Dispositifs et acteurs : un paysage éducatif complexe

Il est avéré depuis cette période qu'éducation prioritaire et politique de la ville ont en commun :

- une vocation qui s'inscrit particulièrement dans une logique de prévention ;
- de fortes logiques de réseau, de partenariat et de projet.

Actuellement, il existe une multiplication des dispositifs qu'ils soient spécifiques (PRE) ou de droit commun (PPRE, PEDT, accompagnement éducatif). Cette diversité vaut également au chapitre des acteurs éducatifs où l'on dénombre les acteurs scolaires, les associations, les porteurs du PRE, mais également les collectivités locales dont l'implication pour tenter de compenser les écarts entre territoires va grandissante, les conseils départementaux et régionaux qui se positionnent par du financement de projet et de la stratégie. Une multiplicité qui dessine un paysage dense et complexe parfois difficilement lisible pour les familles.

Une articulation au profit de la réussite éducative et de la réussite scolaire

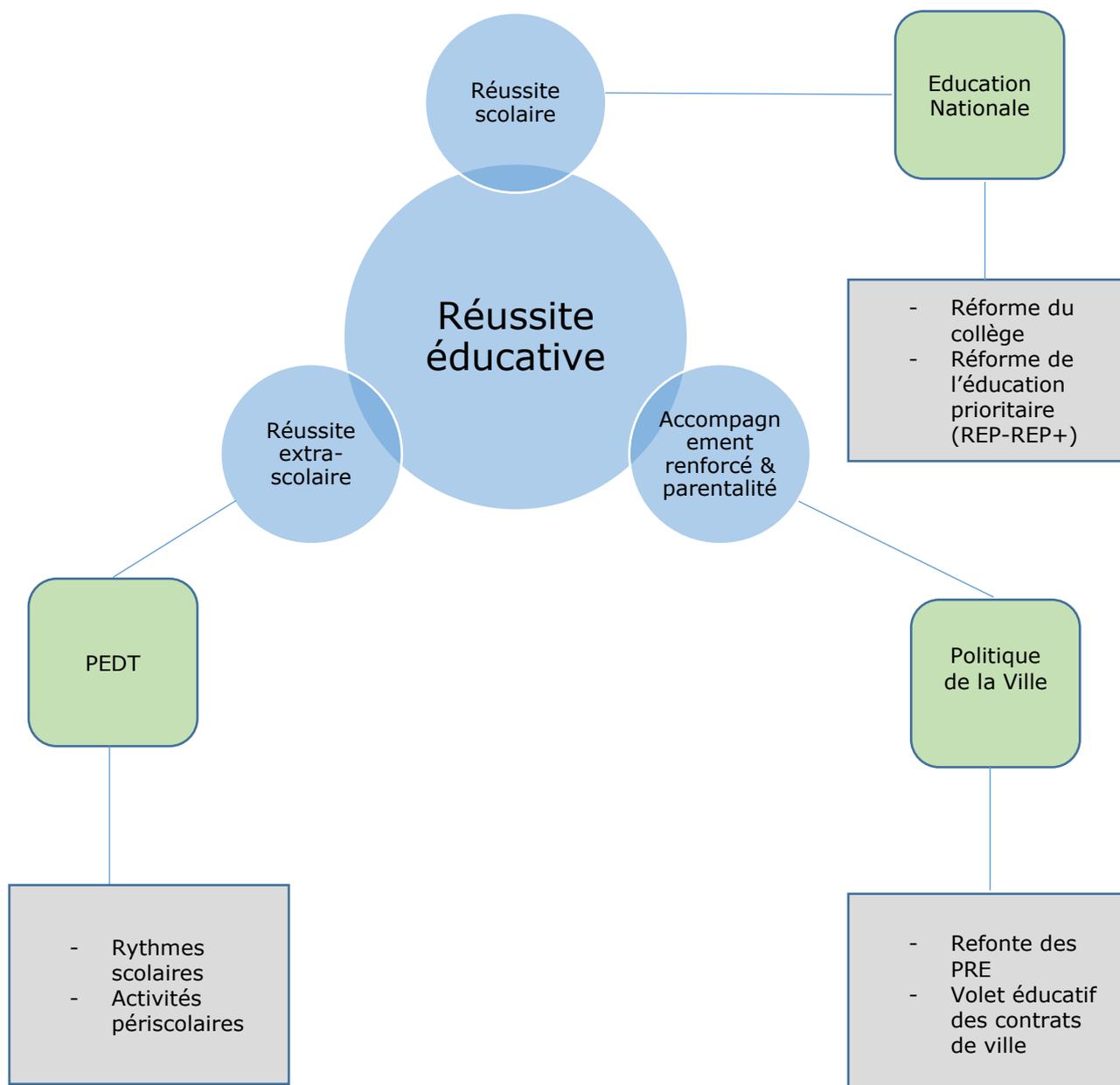
Le volet éducatif du contrat de ville est représentatif du lien entre, d'une part la politique éducative de droit commun, notamment la politique d'éducation prioritaire de l'Éducation Nationale et d'autre part les dispositifs spécifiques de la politique de la ville, particulièrement les PRE.

Suite au mouvement de décentralisation, cette « équation » est complétée par les PEDT. C'est bien de la mise en cohérence de ces trois axes que dépendent les objectifs de réussite éducative et de réussite scolaire dans les quartiers prioritaires.

L'ensemble de ces acteurs partageant des objectifs communs dans les champs scolaires et éducatifs sont porteurs de compétences et de connaissances qui s'alimentent : des modes de partage autour de cette mission commune doivent s'organiser. La manière dont ces différents acteurs et dispositifs interagissent, au-delà de l'établissement scolaire, a un impact sur la réussite éducative et scolaire posant la question du partage. Est-ce le PEDT ou le volet éducatif du contrat de ville qui fait office de « projet chapeau » ou d'« ensemblier » sur le territoire communal ? Comment se crée la conscience d'interdépendance des acteurs au profit de la réussite scolaire et éducative ?

L'intégration du PRE comme dispositif incontournable du volet éducatif des contrats de ville et la mobilisation des partenaires dans une gouvernance partagée doivent contribuer à une mobilisation continue du droit commun, des leviers d'action locaux et une articulation efficace avec les autres acteurs du territoire.

Réussite éducative : articuler les acteurs et les dispositifs



REUSSITE EDUCATIVE ET REUSSITE SCOLAIRE : « CE QUI SE PASSE DANS LA CLASSE ET CE QUI SE PASSE A L'EXTERIEUR. »

L'éducation prioritaire et le volet éducatif du contrat de ville doivent viser « l'activation » entre réussite éducative et réussite scolaire. Qu'entend-on par ces deux notions ?

Ces deux réussites constituent un des enjeux du partage entre les acteurs, s'alimentant l'une l'autre.

La notion de réussite éducative mise sur le fait qu'à l'extérieur de l'école, la transmission de savoir-faire, l'action sur les compétences psychiques de l'enfant vont sécuriser ce dernier et lui permettre d'entrer dans les apprentissages scolaires. En effet, apprendre et entreprendre résultent d'un certain nombre de dispositions qui, parfois, peuvent faire défaut que ce soit pour des raisons familiales ou sociales (comme la santé ou l'hygiène). La complémentarité entre réussite éducative et réussite scolaire vise à améliorer la capacité d'apprentissage par la construction d'un parcours. Les systèmes d'aide ainsi mobilisés autour de l'école participent à la sécurisation de l'enfant, lui permettant d'aborder sereinement les apprentissages.

7



« IL N'Y A PAS QUE LA REUSSITE SCOLAIRE ! LE SENS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE » D.GLASMAN, INFORMATIONS SOCIALES, CNAF, 2007, PP.74-85

« La réussite éducative, c'est ce à quoi parvient un enfant ou un adolescent au terme d'une période donnée, au cours de laquelle il a été soumis à une action éducative, et qui se caractérise par un bien-être physique et psychique, une énergie disponible pour apprendre et entreprendre, une capacité à utiliser pertinemment le langage et à entrer en relation, une conscience acquise de ce que l'école peut lui apporter et de ce qu'il peut en attendre, une ouverture d'esprit à son entourage et au monde. »

VOLET EDUCATIF DU CONTRAT DE VILLE ET EDUCATION PRIORITAIRE : AGIR SUR LE TERRITOIRE ET SUR L'INDIVIDU

L'éducation prioritaire et la politique de la ville partagent une double ligne directrice par le biais, d'une part, d'une politique territoriale (agir sur les territoires) et d'autre part d'une action favorisant les parcours (toucher les individus) et ce, afin de légitimer sur les territoires la complémentarité entre réussite éducative et réussite scolaire.

Une politique territoriale

Elle revêt une intentionnalité : celle de s'intéresser aux particularités des territoires. Le pilotage communal et les politiques de développement portées par le conseil régional ainsi que les conseils départementaux doivent permettre de prendre appui sur ce que sont les territoires éducatifs dans le but de résorber les écarts constatés entre les territoires. La pluralité des approches et des acteurs doit permettre de s'adapter à ces situations contrastées.

L'effort de convergence des géographies prioritaires Politique de la ville et éducation prioritaire (99% des REP+ et plus de 80% des REP sont en QPV) doit permettre, quant à lui, de concentrer les moyens sur les territoires aux difficultés majeures.

Favoriser les parcours

L'animation du volet éducatif du contrat de ville, notamment via le PRE, en mobilisant dans la transversalité un système d'acteurs autour de l'élève, doit permettre d'agir en faveur d'un parcours éducatif. La prise en compte des problématiques familiales, de logement ou de santé par la pluralité de professionnels présents au sein du dispositif concourt à ce que le PRE joue véritablement un rôle d'interface et de dialogue avec l'établissement scolaire.

L'incitation institutionnelle vise à une approche globale des problématiques sociales, médicales, familiales, comportementales pouvant impacter la relation de l'enfant à l'éducation. Il s'agit de définir et de construire un parcours individualisé d'accompagnement social et éducatif du bénéficiaire et de sa famille, prônant une continuité entre parcours individuel et réussite éducative.



ZOOM SUR... L'EDUCATION PRIORITAIRE DANS LE NORD

Bruno CLAVAL, IA, Directeur académique adjoint de l'Education Nationale du Nord, correspondant départemental éducation prioritaire, correspondant académique « grande pauvreté et réussite scolaire ».

La Politique de la ville tout comme l'éducation prioritaire occupe une place centrale dans l'académie du Nord.

► Chiffres clés :

- 520 000 personnes résident dans les 155 quartiers prioritaires du Nord-Pas-de-Calais ;
- 24 EPCI et 119 communes sont concernés par la mise en place des PRE ;
- 95% des collèges REP sont en QPV ;
- 41 établissements en REP+ ;
- 1/3 de la population scolaire de l'académie relève de l'éducation prioritaire.

► L'ambition nationale de favoriser sur l'ensemble du territoire des rencontres sur le volet éducatif du contrat de ville converge avec une volonté régionale : le but recherché étant de faire se rencontrer les acteurs et de reconnaître le volet éducatif du contrat de ville. Sur les deux départements, le choix a été fait par l'Education Nationale, d'un maillage le plus précis possible reposant dans chaque commune sur l'articulation de deux types de binômes :

- Un binôme constitué d'un chef d'établissement et d'un inspecteur de l'Education Nationale pour le premier et second degré pouvant être référents du volet éducatif dans le contrat de ville: sur le département du Nord cela représente 80 personnels d'encadrement ;
- Un binôme de correspondants « contrat de ville » : interlocuteur privilégié des EPCI, il a pour objectif de s'assurer de l'efficacité et de la bonne organisation du volet éducatif au sein de chaque commune et EPCI le déclinant.

LE PRE : QUELLE EVALUATION ?

Si la loi favorise une co-gouvernance et un partenariat à l'échelle des territoires pour le pilotage et la mise en œuvre du PRE, les évaluations des impacts de ce dispositif posent la question de la complémentarité, de la lisibilité et de la cohérence des actions engagées en direction des enfants et des adolescents. Un rapport de l'IPP (Institut des Politiques Publiques) datant de mars 2016 ayant pour objet l'évaluation du PRE fait le constat suivant : « (...) *Il est possible que les différents acteurs ne coordonnent pas suffisamment leur action et que la prise en charge de l'enfant soit donc incomplète.* »

Par ailleurs, des évaluations lancées dès 2012 dont une évaluation qualitative du PRE commanditée par le CGET au bureau d'études Trajectoires ont mis en évidence :

- Le manque de lien d'une part entre le PRE et les établissements scolaires de l'enseignement du premier et second degré et d'autre part entre le PRE et les enseignants.
- Une efficacité contrastée du PRE selon le type de public pris en charge (quatre types de publics hiérarchisés identifiés) : le PRE est efficace pour les groupes 2 et 3, mais insuffisamment fructueux pour les groupes 1 et 4.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
(moins d'un sur dix bénéficiaires) : les enfants connaissant des difficultés scolaires ponctuelles liés à un manque de travail, à un manque d'autonomie...	(environ un quart des bénéficiaires) : les enfants connaissant des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire, mais qui relèvent d'une difficulté autre (liée à la santé, à la vie familiale...).	(un tiers environ des bénéficiaires) : les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à des multiples causes, avec mobilisation possible des parents.	(environ un tiers des bénéficiaires) : les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à des multiples causes, sans mobilisation possible des parents.



ZOOM SUR... L'INSTRUCTION RELATIVE AU PRE DU 10 OCTOBRE 2016

En réponse à l'évaluation du PRE, une instruction des ministres de l'Education Nationale et de la Ville a été envoyée aux préfets le 10 octobre 2016. Elle a pour but de réaffirmer les principes structurants du PRE : **démarche partenariale de proximité** et **mobilisation continue du droit commun**, tout en renforçant l'opérationnalité et l'efficacité.

Les objectifs visés par cette instruction sont les suivants :

- réaffirmer les principes et consolider le fonctionnement du PRE dans le cadre des contrats de ville ;
- approfondir le travail avec l'Education nationale dans une optique de soutien à finalité scolaire et de continuité éducative ;
- instaurer un contenu socle d'interventions PRE en direction des enfants ;
- mobiliser tous les acteurs sociaux, caisses d'allocations familiales et conseils départementaux en particulier ;
- assurer la représentativité des parents dans les instances de pilotage du PRE ;
- renforcer le rôle des membres des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) en légitimant leur représentation, notamment par l'élaboration d'une lettre de mission ;
- établir les modalités d'une gouvernance efficace ;
- définir les conditions du portage du projet de réussite éducative au niveau intercommunal.

► Consulter l'instruction sur :

http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/instruction_relative_au_programme_de_la_reussite_10102016_0.pdf



POUR ALLER PLUS LOIN :

► L'évaluation des PRE par l'Institut des Politiques Publiques (IPP) de mars 2016:

<http://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2016/03/evaluation-pre-prog-reussites-educ-rapport-IPP-mars2016.pdf>

► La synthèse des évaluations sur PRE par le CGET

http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/synthese_evaluationspre.pdf

L'ANIMATION DU VOLET EDUCATIF DES CONTRATS DE VILLE : QUELS ENJEUX ET REALITE DE TERRAIN EN MATIERE DE PARTENARIAT ?

Favorisée par le socle légal, la création de conditions optimales de coopération de l'ensemble des acteurs investis (dépassant les logiques de dispositifs et de compétences) demeure le véritable défi du volet éducatif des contrats de ville qui doit constituer « un socle de réponses personnalisées aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif, recensées dans le volet éducatif du contrat de ville ». La signature des nouveaux contrats de ville basés sur un diagnostic partagé et la constitution des nouveaux réseaux d'éducation prioritaire témoignent d'une avancée en matière de construction et de structuration du partenariat institutionnel local. Pour fonctionner efficacement, le partenariat construit autour du volet éducatif du contrat de ville doit d'une part favoriser la complémentarité et la cohérence des politiques menées dans une perspective de co-éducation et, d'autre part, s'appuyer sur une collaboration étroite et la compréhension mutuelle des attentes, des actions et des objectifs de chacun des acteurs. Ce travail conjoint autour de l'articulation des dispositifs et la concertation dans l'intervention, déterminants de l'efficacité, pose la question des enjeux du partenariat dans l'éducation partagée et de sa réalité sur le terrain.

PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS ENJEUX ?

« Activation » réussite éducative et réussite scolaire

Agir sur les compétences transversales et « psychiques » de l'élève pour apprendre passe par le biais, notamment, des actions associatives.

Le partenariat au vu de cet enjeu, en impulsant la pluridisciplinarité des équipes, permet aux différents types d'acteurs de croiser les regards et les propositions dans de nombreux domaines, pas uniquement scolaires.

Co-éducation

Faire du volet éducatif du contrat de ville un élément moteur de la consolidation et de l'amplification du soutien à la parentalité et à la co-éducation est un des enjeux du partenariat. L'objectif est de renforcer l'association des parents dans la réalisation, la mise en œuvre et la définition des orientations du projet éducatif aux différentes échelles du territoire. En ce sens, il appartient à chaque acteur de favoriser la complémentarité et la cohérence des actions conduites à l'attention des parents et des enfants.

C'est bien le lien entre partenaires mais également avec les parents que le cadre législatif tâche d'impulser, porteur d'un principe de co-éducation : familiariser les parents au monde de l'école, en reconnaissant l'apport de ces derniers dans le fonctionnement de l'institution doit permettre ce renforcement des liens.

Action sur les territoires

En imbriquant les leviers d'action aux différentes échelles locales, communales mais également des structures, l'animation partenariale du volet éducatif du contrat de ville permet des opportunités d'imbrication de ces leviers de politiques publiques à un niveau stratégique (politique de peuplement, mobilité, RU, aménagement du territoire) qui ont un effet sur le territoire.

La Politique de la ville, en agissant sur la mixité sociale des quartiers, génère de la mixité dans les établissements scolaires qui impacte sur la réussite scolaire.

Education partagée : légitimité-professionnalité des acteurs

Le partenariat au travers de l'animation de ce volet éducatif permet de faire consister le principe même d'éducation partagée. Celle-ci est rendue nécessaire par :

- l'investissement croissant des collectivités locales en matière d'éducation ;
- la complexification du paysage éducatif.

Chacun doit reconnaître la compétence de l'autre tout en ayant la légitimité d'intervenir.

PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS FACTEURS DE REUSSITE ?

Les différents témoignages locaux, ainsi que les apports théoriques de la recherche, permettent d'identifier, outre la volonté de tous les partenaires de « faire ensemble », les conditions de réussite d'un partenariat efficace en matière d'éducation au sein des quartiers prioritaires.

Une question préalable : « Parvient-on sur le territoire à se parler vrai ? »

Faire communauté éducative, c'est avoir à l'esprit ce qui fait « communauté » entre les acteurs à savoir « la dette ». En ce sens, il faut pouvoir identifier et exprimer ce qu'on a à faire et ce qu'on ne parvient pas à faire dans une relation de confiance. Il faut également qu'il y ait une communauté de valeurs.

Un espace de collaboration régi par la confiance et la bienveillance

Le pré-supposé à la constitution d'un espace de collaboration est celui d'un principe de bienveillance à l'égard des partenaires et des familles.

Afin de poser la culture du partenariat, il est nécessaire d'établir et d'entretenir un espace de collaboration par des réunions fréquentes et régulières. L'échelle intercommunale peut favoriser la mutualisation des moyens et des outils ainsi que l'échange d'expériences. La communication tient un rôle important pour consolider une gouvernance partagée

Cet espace de coopération partenariale est aussi l'occasion de relations « particulières » entre chacun des partenaires.

Il suppose:

- une conscience de l'interdépendance ;
- un cap commun ;
- que les acteurs soient eux-mêmes apprenants.

Travailler dans la complémentarité sans empiéter sur les plates-bandes des autres partenaires ou faire « à la place de » permet d'éviter, à l'échelle de l'agglomération, l'écueil d'une logique de « prestataire » ou de « sous-traitance » pour effectivement « faire ensemble ». En raccrochant le droit commun chacun peut être force de proposition.

Un pilotage territorial

Un pilotage territorial est indispensable pour « donner la direction » impliquant de répondre aux questions suivantes :

- Qui pilote ?
- Qui légitime le travail de coordination ?
- Qui pose le cadre et le cap commun ?
- Comment articuler les visions et les interventions ?

N.B : Ce questionnement est d'autant plus prégnant depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 : le pilotage du volet éducatif du contrat de ville revenant à l'intercommunalité et la gestion du PRE généralement aux communes.

Les parents, alliés à part entière

Un des facteurs de réussite du partenariat en matière d'éducation est de reconnaître les compétences de chacun et en premier lieu des parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Cela suppose une démarche bienveillante et volontaire, d'écoute et de compréhension mutuelle afin de valoriser les compétences parentales et de faire des parents des alliés.

Ne pas se perdre en route

Il est utile de rappeler régulièrement la raison d'être du partenariat, à savoir dans l'intérêt de l'enfant. La culture du partenariat s'entretient dans la durée.



ZOOM SUR...LE CENTRE ALAIN-SAVARY

Au sein de l'Institut français de l'Éducation, le centre Alain-Savary est un centre national de formation pour les cadres, les formateurs, les professionnels, les élus et les bénévoles du champ éducatif et de production de ressources sur les pratiques éducatives dans les établissements et territoires confrontés à d'importantes difficultés sociales et scolaires. Il apporte une expertise et un appui aux acteurs de l'éducation dans le cadre des politiques et des dispositifs visant à développer la réussite scolaire et à réduire les inégalités : éducation prioritaire, réseaux REP et REP+, dispositifs relais, accompagnement éducatif, programme de réussite éducative, volet éducatif des CUCS, etc... Le centre Alain-Savary est une interface entre les différents champs de la recherche en éducation, l'institution scolaire, la formation et les métiers de l'enseignement et de l'éducation dans les territoires prioritaires et au-delà.

- ▶ Sur le site de l'IREV : diaporama « Vers un partenariat efficace en éducation sur les territoires prioritaires ? » de Stéphane KUS, chargé d'études au centre Alain-Savary http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/quelles_conditions_pour_un_partenariat_efficace.pdf
- ▶ Le site internet du centre Alain-Savary <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/>

PARTENARIAT ET EDUCATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS RETOURS DU TERRAIN ?

Sur le terrain, les acteurs constatent que le « partage » de l'éducation dans les quartiers prioritaires demeure difficile, pointant des résistances à amoindrir pour l'obtention d'un partenariat efficient dans l'animation du volet éducatif du contrat de ville.

La culture partenariale, facteur endogène historique du territoire...ou pas

Dans le cas où une habitude ou culture partenariale antérieure existe sur le territoire, la mise en place de la communauté éducative (au sens élargi) s'en trouve facilitée, le rapport de confiance entre les partenaires ayant déjà été établi, préexistant à la mise en œuvre du volet éducatif du contrat de ville. Dans le cas contraire, les acteurs témoignent de certaines difficultés dans l'établissement de cette culture, inhérentes, entre autre, aux discordances entre niveau stratégique et niveau opérationnel.

Changer de posture et faire évoluer les pratiques professionnelles

Favoriser les échanges interinstitutionnels nécessite de faire évoluer les pratiques professionnelles en réseau.

Un besoin de coordination est exprimé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Il peut exister une difficulté structurelle à mobiliser le personnel enseignant qui ne dispose pas forcément de temps dédié au partenariat en dehors de l'établissement. A contrario la culture partenariale peut aussi induire, parfois, des attentes des uns et des autres un peu fortes : chacun doit impulser un changement de posture, ce qui ne se fait pas facilement.

L'animation du volet éducatif du contrat de ville pose également un enjeu de légitimité entre les différents types d'acteurs (Ville, Education Nationale, associations...).

Rencontrer les parents

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, doivent être mobilisés. Cela nécessite du temps, la communication avec ces derniers ne se décrétant pas mais se travaillant au long cours. On constate qu'il est encore difficile de rencontrer les parents les plus éloignés de l'école.

Gagner en lisibilité et innover

Concernant certaines thématiques, comme le décrochage scolaire, il est nécessaire de rendre d'avantage lisibles les dispositifs. On observe également un déficit de réponses pour les 16-18 ans qui passent entre les mailles des dispositifs ; un constat qui met en avant le besoin d'innover sur certains sujets.

Des questions récurrentes

- Comment articuler les visions et les interventions ?
- Comment interroger collectivement le sens des actions et la mise en dynamique des acteurs ?
- Que souhaite-t-on transmettre aux enfants et aux jeunes du territoire ?
- Comment réduire la dichotomie qui perdure entre le pédagogique et l'éducatif ?
- Quelles sont les frontières d'action et les limites d'intervention ?



VERBATIM

Aurore MILLE, Chargée de mission CUCS, Communauté d'agglomération de Saint-Omer
« On a été bousculé par les calendriers, du coup on a construit notre solution très rapidement. On s'est doté d'outils qui permettent d'acter du fait que l'on travaille ensemble, maintenant il faut qu'on construise. Le chantier est vaste mais il y a plein de bonne volonté. Tout le monde a la même base de travail mais on doit se donner le temps de dénouer les cordes. »

Pierre Cornette, Directeur du GIP Résusite Educative de Valenciennes Métropole
« Les dispositifs reposent en grande partie sur l'implication des acteurs locaux et pas uniquement sur l'ingénierie propre du PRE : on peut lutter contre une forme d'externalisation ou de sous-traitance du PRE où le GIP serait une chambre d'enregistrement de ce dernier. Le PRE ce n'est pas uniquement le GIP. » « On tache de respecter les contraintes de chacun, de ne pas juger les autres partenaires, d'évoluer avec un principe de bienveillance. Il n'y a pas un partenaire qui oriente et un partenaire qui fait. »

Richard BOSSIS, co-chef de projet PERSEVAL, IA-IPR de lettres
« Dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire et du dispositif PERSEVAL, l'appui du partenaire extérieur à l'établissement est toujours bienvenu mais cela ne doit pas s'inverser ; le partenaire extérieur ne doit pas se retrouver chargé de résoudre les difficultés scolaires de l'élève, autrement dit il faut que le professeur assure la construction des apprentissages des élèves. »

Isabelle MAREZ, conseillère thématique animation de la vie sociale, CAF du Pas-de-Calais
« Le travail avec les familles ne se décrète pas, on rame. L'évolution des actions de soutien à la parentalité montre que les actions qui marchent sont celles où il y a un désir, une demande des parents accompagnés et non l'inverse. Il faut bien avoir à l'esprit que le besoin est celui des parents. Pour les mobiliser il faut qu'ils soient en demande de l'action, si cela émane uniquement de l'institution, on passe à côté. »

CONCLUSION

« Vous ferez du PRE ce que vous voudrez qu'il soit. »

L'animation du volet éducatif du contrat de ville est devenue un enjeu « communautaire » d'acteurs plutôt que de dispositifs où le défi est de passer d'un projet de structure à un projet local d'éducation. Les témoignages locaux ci-après illustrent la capacité des partenariats tissés autour du volet éducatif à agir sur le social (en traitant les difficultés des individus) mais aussi le territorial (en réduisant les écarts territoriaux et favorisant la mixité). Traiter le social et le territorial est un objectif commun aux politiques de la ville et politique d'éducation prioritaire. Un mouvement conforté par le cadrage légal. Et si l'instruction récente rappelle que le PRE ne peut résoudre à lui seul toutes les difficultés éducatives et sociales des élèves issus des quartiers Politique de la ville, elle insiste toutefois sur l'indispensable travail partenarial à développer au sein des territoires et ce dans le but d'éviter un effet « millefeuille » d'empilement ou de juxtaposition des dispositifs.

Animation du volet éducatif du contrat de ville et éducation prioritaire ont également tout à gagner à profiter d'un « glissement sémantique » : en les désignant comme des politiques « d'activation » plutôt que de « compensation ».

EXPÉRIENCES LOCALES

LE COLLEGE DE MOULINS A LILLE

Le système éducatif comme levier de mixité sociale

Ce collège situé au cœur d'un quartier historique Politique de la ville a, dès son ouverture en septembre 2015, été répertorié en REP+. Ce nouveau collège doit permettre de favoriser par son attractivité une mixité sociale pérenne encore rare à l'échelle de ce quartier prioritaire.

Le collège a ouvert dans un premier temps sept classes de 6ème et 5ème, puis en 2016 des classes de 4ème soit 14 classes à l'heure actuelle. Une ouverture progressive qui permet un travail sur les règles de vie et d'assoir le début de l'histoire.

La mixité sociale au sein de l'établissement est impulsée par la création d'une filière d'excellence sous forme de classes à horaires aménagés à dominante musicale (C.H.A.M) en partenariat avec le conservatoire de Lille. Un auditorium a été aménagé afin d'accueillir des concerts de l'orchestre qui travaille avec les classes. Le suivi de la scolarité se fait conjointement entre le collège et le Conservatoire. Ainsi le Conservatoire est représenté aux conseils des classes HA du collège à chaque trimestre.

La présence dans les murs du collège d'un internat doit également contribuer à cette mixité escomptée, permettant d'accueillir les élèves géographiquement éloignés de la CHAM et de jeunes élèves adressés par les services sociaux. Une section sportive « danse et arts du cirque » devrait compléter cet axe culturel.

Un double impact de la mixité sociale sur la réussite scolaire des élèves et à l'échelle du quartier Politique de la ville est attendu à Moulines. Activer les leviers propices à la mixité, tant à l'échelle locale de la Politique de la ville, qu'à celle de l'établissement repose prioritairement sur un travail conséquent de communication et d'animation quant à l'attractivité du collège de Moulines et ce afin de lutter quotidiennement contre les représentations des quartiers, outrepassant le champ même de l'éducation.

✘ Contact : Dominique DUROT, principale du collège de Moulines.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER

Une gouvernance concertée en faveur du volet éducatif du contrat de ville

Historiquement, à l'échelle de l'agglomération de Saint-Omer, seule la commune de Longuenesse était dotée d'un PRE. Consécutivement à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, deux quartiers de petite taille (2000 et 3200 habitants) localisés dans trois communes de l'agglomération (dont une de 500 habitants) ont été reconnus prioritaires. Lors de l'écriture du contrat de ville, de nombreux acteurs de bonne volonté et un ensemble de dispositifs mobilisés consacrés à l'éducation sont identifiés. Afin de mobiliser ces ressources présentes sur le territoire et de déployer le PRE sur l'ensemble des QPV, il a été décidé de mutualiser le PRE de Longuenesse déjà existant, générant ainsi un PRE intercommunal porté par le CCAS de Longuenesse et doté d'une convention de mutualisation. S'y adjoignent un dispositif parentalité et un CLAS.

Ce dispositif élargi a posé l'épineuse question du pilotage : en effet si l'EPCI pilote le contrat de ville, qui en pilote le volet éducatif ? Si le PRE était déjà doté d'un pilotage opérationnel (une équipe de réussite éducative par commune avec l'ensemble des partenaires associés), il a fallu penser une instance commune aux trois dispositifs : un comité de pilotage éducation (constitué par des coordinateurs de chaque dispositif) alimentant le contrat de ville.

Ce comité de pilotage permet l'articulation entre l'échelle communale et de proximité propre au PRE d'une part et celle intercommunale du contrat de ville d'autre part, permettant à l'ensemble des acteurs (éducation nationale, CCAS, CAF, CASO) de tenir sa place dans le volet éducatif.

✘ Contact : Aurore MILLE, chargée du contrat de ville, Communauté d'agglomération de Saint-Omer.

VALENCIENNES METROPOLE

Une dynamique multipartenariale pour prévenir le décrochage scolaire

Valenciennes Métropole compte 190 000 habitants, 35 communes, 14 QPV répartis sur 12 communes. Les jeunes représentent 35% de la population. Dès la création de la communauté d'agglomération, en 2001, une tradition de travail en partenariat avec les institutions et les associations a été instaurée, renforcée en 2011 à l'occasion du projet territorial de cohésion sociale. Ce dernier fait l'objet d'un groupe de travail thématique centré sur **l'axe 4 du contrat de ville « Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen »** qui comprend le GIP Réussite Educative (fondé par l'Etat et Valenciennes Métropoles pour porter le dispositif réussite éducative à une échelle intercommunale), l'Education Nationale, la CAF et les communes. Les trois objectifs majeurs de l'axe 4 du contrat de ville sont :

- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ;
- favoriser la réussite éducative de tous ;
- favoriser l'engagement citoyen.

Parallèlement Valenciennes Métropole est pilote local du « **programme d'investissement d'avenir pour la jeunesse** », un appel à projet lancé par l'agence nationale de la rénovation urbaine. Dans ce cadre, 4 millions d'euros ont été octroyés pour développer sur le territoire un projet dédié à la jeunesse dans une démarche de politiques intégrées.

Il y a donc sur l'agglomération une multiplicité d'acteurs, de dispositifs et de partenaires travaillant sur le volet éducatif qui nécessite de partager la vision pour un accompagnement global du jeune. Dans cette perspective, trois axes sont privilégiés : la mobilité, le lien aux entreprises et la lutte contre le décrochage scolaire. Ce dernier axe doit faire l'objet d'une politique innovante déclinée entre 2017 et 2021 à l'égard des jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans. Portée par le GIP Réussite Educative, elle vise à agir dès les premières fragilités pour éviter l'aggravation et repose sur trois principes :

- travailler sur le parcours individualisé ;
- avoir une approche globale de la situation ;
- appréhender l'adhésion des familles comme libre.

Le dispositif de réussite éducative fonctionne avec une trentaine d'équipes pluridisciplinaires de réussite éducative au rythme d'une réunion de travail toutes les six semaines. Ce projet intercommunal permet de mutualiser les moyens, les savoir-faire et les expériences dans un processus ascendant : **partir des diagnostics locaux pour élaborer le projet d'agglomération.**

Cette dynamique multipartenariale de lutte contre le décrochage scolaire comprend des maillons tels que **l'Ecole de la deuxième Chance (E2C) du Grand Hainaut**. Cette école labellisée et certifiée appartient à un réseau national de 40 établissements dont 6 en région Hauts-de-France localisés sur 12 sites. Créée en 2010, elle accompagne 230 jeunes sur les territoires d'Anzin et de Maubeuge. Financée à 90% par des fonds publics, elle cible les jeunes décrocheurs de 18 à 25 ans. Sortis du système scolaire depuis plus de six mois, ces jeunes cumulent en moyenne deux ans de décrochage et connaissent des situations personnelles souvent difficiles.

Le concept pédagogique de l'E2C repose sur les principes suivants :

- quatre pôles pédagogiques (savoirs fondamentaux, orientations et démarches professionnelles...);
- une alternance en entreprise (50% du temps) ;
- un référent pour 15 jeunes maximum ;
- un parcours prévisionnel : de 9 mois jusqu'à 2 ans (suivi post-parcours compris) ;
- la délivrance d'une attestation de compétences acquises en fin de parcours ;
- un pôle d'accompagnement social des élèves ;
- un lien assuré avec les familles.

L'E2C n'a pas vocation à être uniquement prescriptrice de solution : elle travaille en lien avec les structures qui ciblent ce même public (mission locale, pôle emploi, CCAS, associations de quartier...) en tant qu'accompagnatrice dans la recherche de solutions.



Site internet de l'E2C Grand Hainaut
<http://www.e2cgrandhainaut.fr/>

✉ Contacts : Pierre CORNETTE, Directeur du GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole ;
Cathy DUCROCQ, Directrice de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) Grand Hainaut

ACADEMIE DE LILLE

PERSEVAL : dispositif de PERSEvérance scolaire de l'Académie de Lille

L'Académie de Lille, qui compte 10% des décrocheurs nationaux en son sein, a mis en place, à compter de septembre 2014 et jusqu'à août 2017, un dispositif de persévérance scolaire, nommé PERSEVAL.

Exclusivement dédié à la prévention du décrochage, PERSEVAL a vocation à développer et coordonner des actions expérimentales valorisant la persévérance scolaire à destination des élèves les plus fragilisés, dans les écoles, collèges et lycées de l'académie. Le dispositif vise également à mieux connaître le phénomène du décrochage (en soutenant par exemple la réalisation d'une étude conduite par un laboratoire de recherche), à contribuer à la formation des enseignants (pour qu'ils puissent mieux détecter les signes du décrochage notamment) ou encore à mieux évaluer les actions menées (en apportant un appui au suivi et à l'évaluation des actions).

Soutenu par le Fonds Social Européen, PERSEVAL propose un accompagnement pédagogique et un appui financier pour la mise en place d'actions dans les écoles et établissements scolaires, à destination principalement des élèves les plus exposés au risque du décrochage scolaire, mais également des équipes éducatives, dans un objectif de professionnalisation. Les projets financés doivent témoigner d'une « véritable écriture pédagogique. » Le dispositif s'est doté des indicateurs suivants : l'assiduité ainsi que le devenir à six et douze mois des élèves.

« L'école ne peut pas externaliser la prévention du décrochage scolaire ». C'est sur ce principe que repose PERSEVAL, arguant du fait que la prévention du décrochage doit se faire dans la classe et avec les professeurs.



Schéma de présentation du dispositif

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Perseval/31/2/Schema_dispositif_definitif_547312.pdf

✉ Contact : Richard BOSSIS, co-chef de projet PERSEVAL, IA-IPR de lettres

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Coordonnateur parentalité : un métier dévolu à la parentalité

En 1999, le département du Pas-de-Calais a organisé sur son territoire le dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) créé par la circulaire du 9 mars 1999. Il permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Cette organisation multipartenariale portée par la DDCS et la CAF du Pas-de-Calais repose sur le lancement annuel d'un appel à projet. En 2014, basé sur les valeurs et l'organisation du REAAP et sous l'impulsion de la CAF, le réseau parentalité 62 est créé. Les objectifs du réseau (rompre l'isolement des parents en valorisant leurs compétences, en les accompagnant dans des initiatives nouvelles et en favorisant la mise en relation de tous les acteurs mobilisés) sont portés par une équipe départementale qui comprend neuf coordonnateurs parentalité.

Ils ont en charge le soutien à la parentalité sur le département, animant un projet plutôt qu'un dispositif. Leur but est d'accompagner les parents dans une action collective, en faisant se rencontrer tous les acteurs prégnants dans un travail local de tissage de partenariat. Cette dimension locale et de terrain permet aux coordonnateurs d'impulser une démarche innovante qui prend en compte les spécificités des besoins des parents. En faisant consister le lien, les coordonnateurs permettent aux initiatives et projets de fédérer l'ensemble des partenaires « au service de la cause des parents ».

Exemple d'action : à Hénin-Beaumont le coordonnateur en conviant la maison des solidarités, la CAF et le CCAS a établi un partenariat entre les parents et les travailleurs sociaux qui a débouché sur l'organisation d'un week-end en famille à Berck sur Mer ; dans la foulée, les familles, enthousiastes, ont souhaité promouvoir leur projet auprès des élus de leurs communes et des partenaires : un goûter a pu être organisé en ce sens, contribuant également à un sentiment de reconnaissance des parents.

✉ Contact : Isabelle MAREZ, conseillère thématique animation de la vie sociale, CAF du Pas-de-Calais

LILLE FIVES

Ecole-Familles-Quartier : ensemble pour la réussite

Le projet Ecole-Familles-Quartier, qui a vu le jour en 2015-2016, repose sur la co-construction d'une formation inter-publics et inter-métiers mobilisant parents, enseignants et acteurs du quartier de Fives. L'objectif de la démarche est de permettre à ces acteurs de « *se parler à égalité et de se comprendre* » en croisant savoirs et pratiques. ATD Quart Monde, l'Education Nationale, le centre social Mosaïque et des parents éloignés de l'école sont ainsi réunis dans un partage et une complémentarité des compétences et des ressources.

Les objectifs attendus sont :

- donner à chacun la parole ;
- construire ensemble un espace pour la réussite de tous les enfants ;
- expérimenter une démarche de coopération de tous les acteurs au bénéfice de la réussite de tous les enfants ;
- susciter des projets coopératifs au bénéfice de la réussite de tous les enfants.

Dans cette perspective, les participants ont été répartis en différents groupes :

- un groupe de parents divisé en deux catégories : ceux ayant un bon souvenir de l'école et l'inverse ;
- un groupe d'enseignants ;
- un groupe de professionnels du quartier.

Outre des temps de préparation en amont avec les parents, les échanges se sont déroulés dans une démarche de co-construction articulée en trois séances thématiques :

- Séance 1 : *Qu'est-ce que réussir à l'école ?*
- Séance 2 : *Qu'est-ce qui favorise ou pas la réussite de tous les enfants à l'école ?*
- Séance 3 : *En route vers l'action : que puis-je faire ? En quoi ai-je besoin de l'autre ?*

Les présupposés à cette action sont, côté partenaires, une volonté d'engagement ainsi qu'un vrai désir de « faire bouger les lignes et ses propres lignes ».

Elle prend appui sur un cadre de référence constitué du référentiel de l'Education Nationale, de la charte « 1001 territoires se mobilisent avec les parents pour la réussite de tous les enfants » ainsi que de la charte du croisement des savoirs et des pratiques.

Cette expérience est amenée à être diffusée en 2016-2017 dans le département du Nord. Les conditions de son essaimage sont les suivantes :

- formaliser un partenariat au niveau départemental avec la création d'un comité interinstitutionnel et la signature d'une convention entre le rectorat, l'inspection académique, ATD Quart Monde et l'Union Régionale des Centres Sociaux ;
- faire des animateurs de Fives des formateurs départementaux (un test a été fait à Roubaix) ;
- formaliser un réseau local propre à chaque secteur dont l'accompagnement est adapté aux réalités et besoins de terrain et donc susceptible de varier d'un secteur à l'autre ;
- former les animateurs à des éléments de communication, au modèle de croisement des pratiques et des savoirs (formation en alternance de trois journées départementales) ;
- accompagner à l'appropriation locale dans la durée (par l'Union Régionale des Centres Sociaux).

✘ Contact : Sren TRUONG, ATD Quart Monde France, projet de promotion familiale sociale et culturelle Lille Fives ; Véronique CORMONT, Directrice du centre social Mosaïque ; Sylvie MONO, IEN, conseillère départementale école maternelle ; Cédric MEURISSE, IEN, mission départementale Politique de la ville.



POUR ALLER PLUS LOIN :

► *La mixité sociale à l'école* : un dossier du réseau Canopé pour éclairer les enjeux et les effets de la question de la mixité sociale dans l'espace scolaire selon les points de vue des chercheurs et acteurs concernés. A consulter en ligne sur le site du réseau :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/la-mixite-sociale-a-lecole.html>

► *La réussite éducative à l'épreuve du terrain* : Repères pour agir n°01, octobre 2007. Issu des travaux animés par l'IREV en 2006 autour de la mise en place des dispositifs de réussite éducative l'ouvrage restitue les résultats de cette démarche collective autour de 5 entrées clés du dispositif :

- le diagnostic et le repérage ;
- la construction de l'offre (notion de parcours) ;
- l'accompagnement des enfants et des familles ;
- le partenariat interinstitutionnel ;
- la coopération opérationnelle avec un zoom sur le métier de coordinateur de réussite éducative.

Pour chaque point abordé sont successivement présentés les constats et analyses des acteurs, le regard d'un expert (Dominique Glasman, Michèle Guigue, Elisabeth Charlon) et des points de vigilance et recommandations.

L'ouvrage est téléchargeable en ligne sur le site de l'IREV :

http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/irev_dre_reperes_pour_agir.pdf

Retrouvez tous les diaporamas de cette journée régionale ainsi que le dossier participants sur le site de l'IREV : <http://www.irev.fr/action/journ%C3%A9e-r%C3%A9gionale-sur-l%E2%80%99animation-volet-%C3%A9ducatif-contrat-ville>.

L'IREV remercie les intervenants de cette journée du 19 octobre 2016, les partenaires et professionnels qui se sont mobilisés pour sa préparation et son déroulement et le collège de Moulins pour son accueil.



REPERE ACRONYMES

- ▶ PRE : Programme de Réussite Educative et DRE : Dispositif de Réussite Educative
NB : ces deux acronymes désignent le même dispositif.
- ▶ PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative
- ▶ REP : Réseaux d'Education Prioritaire
- ▶ REP+ : Réseaux d'Education Prioritaire Plus
- ▶ PEDT : Projet Educatif de Territoire
- ▶ CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité



REPERE CADRAGE INSTITUTIONNEL ET LEGAL

Cadrage institutionnel et légal	
Programme de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Article 128 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale - Circulaire n°2007-004 du 11 décembre 2006 relative à la définition et la mise en œuvre du volet éducatif des contrats urbains de cohésion sociale - Circulaire du 14 février 2006 reprise dans la circulaire n°2007-004 du 11 décembre 2006 relative à la définition et la mise en œuvre du volet éducatif des contrats urbains de cohésion sociale - Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - Instruction du 10 octobre 2016 relative au PRE ▶ Mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire Politique de la ville, le PRE privilégie une approche globale, s'attachant à prendre en compte l'enfant et non pas uniquement l'élève, s'attachant par conséquent également au temps hors scolaire. Il s'agit d'offrir aux enfants et aux adolescents des parcours individualisés en réponse à des difficultés sociales et scolaires et d'inciter au rôle prépondérant et à la libre adhésion des familles dans ces parcours.
Réseaux d'Education Prioritaire (REP) et REP+	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire - Arrêté du 1er août 2016 modifiant la liste des écoles et établissements inscrits dans le programme REP+ depuis la rentrée 2015 ▶ REP : La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de

	<p>l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Elle affirme le principe d'une école inclusive en stipulant dans l'article L.111.1 du Code de l'éducation, que le service public de l'éducation « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction... ». La refondation de la politique d'éducation prioritaire a été généralisée à la rentrée 2015.</p> <p>Le référentiel de l'éducation prioritaire présenté dans la circulaire du 04 juin 2014 compte 6 axes dont l'axe 3 « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire » réaffirme que les liens entre les partenaires et les parents d'élève sont au cœur du processus d'éducation prioritaire.</p> <p>► REP+ : depuis la rentrée 2015, les REP+ ont été mis en place. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice permettant notamment de développer et faciliter le travail collectif et la formation continue.</p>
<p>Réforme du collège</p>	<p>► <i>Décret n° 2015-544 et arrêté du 19 mai 2015 relatifs à l'organisation des enseignements dans les classes de collège</i></p> <p>► « Mieux apprendre pour mieux réussir » décliné en cinq objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques ; - tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous ; - donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel ; - faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées ; - mettre fin à la ghettoïsation des collèges.
<p>Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine</p>	<p>► <i>Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine</i></p> <p>► Mise en place d'un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion urbaine permettant de traiter dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.</p> <p>Ce contrat unique permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.</p>
<p>Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville</p>	<p>► <i>Circulaire du 28 novembre 2014 signée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Ville</i></p> <p>► 4 objectifs prioritaires réaffirmés répondant à un unique objectif général de renforcement de l'équité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixité sociale à l'école ; - réduction des écarts de réussite scolaire entre les QPV et les territoires REP et REP+ et les autres territoires ainsi que réduction du nombre de décrocheurs ; - amélioration du bien-être des enfants et des jeunes ; - participation des parents. <p>► Précise l'organisation du volet éducatif du contrat de ville qui doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire l'objet d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires ; - fixer ses objectifs prioritaires ; - préciser les moyens humains, financiers et matériels mobilisés, notamment par l'Etat ; - intégrer les actions des PEDT visant les quartiers, le PRE, etc. ; - recenser l'existant ;

	<ul style="list-style-type: none"> - préciser la contribution de chaque acteur ou institution à travers les dispositifs dont il est le porteur ; - associer le recteur comme cosignataire du contrat de ville ; - mettre en place un comité de pilotage spécifiquement dédié au volet éducatif, s'appuyant sur les instances des dispositifs existants et s'articulant avec eux ; - prévoir des temps de formation sur la Politique de la ville pour les nouveaux professionnels intervenant dans le quartier ; - élaborer un tableau de bord partagé des actions conduites pour assurer la transparence entre les partenaires, suivre et évaluer l'action.
Comité Interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>CIEC du 13 avril 2016 - Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté</i> ▶ Porté par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité réelle ▶ Une série de mesures pour la jeunesse, la mixité sociale et de lutte contre les discriminations dont beaucoup ciblant l'éducation comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - scolarisation des enfants de moins de trois ans ; - développement des PRE dans tous les territoires REP+ ; - parcours d'excellence (circulaire n° 2016-124 du 5 août 2016).
Convention interministérielle 2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>En cours</i> ▶ Entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Ville ▶ Visé à territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires. ▶ Mesures : réussite dans l'enseignement scolaire du premier et second degré, préparation à l'orientation dans l'enseignement supérieur, partenariat avec les acteurs associatifs, méthodes de travail (outils conjoints et indicateurs d'évaluation et de résultats) ▶ Un avenant à la convention prévoit des préconisations concrètes pour renforcer l'animation du volet éducatif des contrats de ville.
Instruction relative au PRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Instruction relative au PRE du 10 octobre 2016</i> ▶ Une instruction des ministres de l'Éducation Nationale et de la Ville envoyée aux préfets. ▶ Réaffirme les principes structurants du PRE à savoir démarche partenariale de proximité mobilisation continue du droit commun. (cf <i>Zoom sur...</i> page 9)



REFERENCES JURIDIQUES :

- ▶ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>
- ▶ Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000806166&dateTexte=>
- ▶ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>
- ▶ Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville de novembre 2014 <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/instruction-relative-integration-enjeux-educ.pdf>
- ▶ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id>



POUR ALLER PLUS LOIN :

- ▶ Le référentiel de l'éducation prioritaire : https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/fileadmin/user_upload/user_upload/comprendre/orientations_actuelles/Referentiel_de_l_education_prioritaire.pdf